

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 29 octobre 2018

Présents: Mme BOIVIN MM.,BOIVIN, INACIO, LOUVEL, PEDRO ,CORNUAULT NOYELLE

Absents excusés : Mme BEAUBIAT, MM. , DUTACQ, BALTHAM

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6

Inscriptions

Voir la liste des inscrits au plateau spécifique U6 du 24 novembre prochain : [Cliquez ici](#)

Liste d'attente

BAILLY NOISY SFC : 2 équipes matin

PLATEAUX U7

2ème phase

Le premier plateau de la 2ème phase qui aura lieu le samedi 17 novembre prochain est désormais disponible : [Cliquez ici](#)

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (17/11 & 01/12) sont désormais closes.

Liste d'attente

COIGNIERES FC : Aucun renseignement

PLATEAUX U9

2ème phase

Le premier plateau de la 2ème phase qui aura lieu le samedi 10 novembre prochain est désormais disponible : [Cliquez ici](#)

Liste d'attente

LOUVECIENNES AS : Aucun renseignement

Courriers

Lieux & horaires des plateaux du 10/11/18 fournis par les clubs

870 112 : CHATOU AS : 9h30 : Stade Finaltéri (Synthétique)

860 102 du 10/11/18 : PORT MARLY CS

Le club nous informe ne pouvoir accueillir ce plateau en raison de rencontres U15 & U13 le même jour.

La Commission prend note, mais afin que le plateau puisse se dérouler, demande aux clubs de JOUY EN JOSAS, VERSAILLES JUSSIEU AS, ACHERES CS & CROISSY US si l'un d'eux peut le recevoir.

CATEGORIE U10-U11

Critérium Départemental

Les feuilles de matches sont disponibles au siège du District aux horaires d'ouverture.

Le Critérium Départemental n'étant pas sur F.M.I. (Feuille de Match Informatisée), la Commission recommande vivement aux clubs participant la procédure d'intégration des feuilles de matches via footclubs. En effet, elle permet un traitement plus efficace des feuilles de matches. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

La Commission vous informe qu'une vérification du nombre de vos licenciés est en cours afin de valider votre participation dès la première journée du 10 novembre prochain. Elle contactera directement les clubs concernés afin de les informer d'un éventuel problème.

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 9h30, accord de la Commission pour les clubs suivants :

- GARGENVILLE STADE
- MANTOIS 78 FC
- VERSAILLES 78 FC 2 & 12

Challenges Plateaux

La Commission a procédé aux tirages et sort des Challenges U10 & U11 ainsi qu'à la répartition des équipes sur le Challenge DYF U10/U11. Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Audition

54522 du 29/09/18 : CONFLANS FC 1 / MANTOIS 78 FC 1

54578 du 29/09/18 : CONFLANS FC 11 / MANTOIS 78 FC 11

La Commission après étude des pièces versées au dossier (feuilles de matches, rapports des clubs),

Après audition de :

CONFLANS FC

M. VIGNOLET Joann : Educateur U11

MANTOIS 78 FC

M. BELKACEMI Rabah : Educateur U11 et son dirigeant

Considérant que les deux clubs confirment qu'il y a eu une incompréhension au moment d'établir une feuille de match papier, que celle-ci aurait pu être réalisée sur place, après la rencontre suite au retard pris en début de match, que chaque club était en mesure de la remplir, mais que cela n'a pas été fait, ce qui explique le fait qu'il n'y ait que des informations du club de CONFLANS sur celles reçues au District.

Considérant que les deux clubs confirment que les rencontres se sont bien déroulées et que tout s'est bien passé entre eux,

Par conséquent,

La Commission rétablit les scores des rencontres telles que mentionnées sur la feuille de match et annule les décisions prises (sportives & administratives) précédemment.

Elle rappelle néanmoins aux deux clubs qu'il est impératif qu'une feuille de match soit réalisée pour chaque rencontre, afin que les deux parties puissent contre-signer les informations et ainsi attester des résultats.

Infractions

TRAPPES ES 11 : 2ème infraction (rencontres du 06/10 U10)

La Commission constate que la personne présente pour encadrer l'équipe ne dispose pas du diplôme nécessaire. La Commission demande des explications au club pour le lundi 12 novembre concernant l'absence de M. MENDES éducateur déclaré de l'équipe. Pour rappel, au-delà de 2 infractions, la Commission est susceptible de ne pas vous reprendre sur le dispositif la saison prochaine.

CATEGORIE U12-U13

Critérium Départemental

Les feuilles de matches sont disponibles au siège du District aux horaires d'ouverture.

Le Critérium Départemental n'étant pas sur F.M.I. (Feuille de Match Informatisée), la Commission recommande vivement aux clubs participant la procédure d'intégration des feuilles de matches via footclubs. En effet, elle permet un traitement plus efficace des feuilles de matches. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

La Commission vous informe qu'une vérification du nombre de vos licenciés est en cours afin de valider votre participation dès la première journée du 10 novembre prochain. Elle contactera directement les clubs concernés afin de les informer d'un éventuel problème.

Courriers

PLAISIROIS FO 3 13

Le club nous signale un problème au moment de ses engagements. Il ne dispose que de 2 équipes sans distinction d'âge.

La Commission prend note, suppression des équipes 3 & 13 du Critérium par année d'âge (poules B1 & B2). Compte tenu de l'impact sur ces poules, la Commission décide forfait avant le début des compétitions 31€ pour chaque équipe. Il s'agit d'une erreur d'engagement, la liste des équipes inscrites ayant été diffusée chaque semaine.

Par année poules A1-A2/B1-B2 : MESNIL ST DENIS AS

Demande du club pour inverser ses équipes (poules A1-A2) avec celles de SARTROUVILLE FC (poules B1-B2).

La Commission, dans un premier temps ne comprend pas votre demande, car elle ne peut pas l'être pour des raisons géographiques. Dans un second temps, elle ne peut donner suite à votre demande, car la constitution des poules a été effectuée afin de proposer la pratique la plus homogène à toutes les équipes et ce changement en perturberait le but.

1 équipe poule A : AUBERGENVILLE FC 3

Demande du club pour obtenir une meilleure alternance avec son équipe U15 sur cette équipe.

La Commission, compte tenu que le club se retrouve dans une impasse, inverse le calendrier des équipes d'AUBERGENVILLE FC 3 & MANTES LA VILLE FC 1 et ce dès ce samedi 10 novembre.

1 équipe poule A du 10/11/18

56430 : MEZIERES AJSL 1 / ECQUEVILLY EFC 2

Demande du club de MEZIERES AJSL pour jouer ces rencontres à 14h00.

Accord de la Commission.

2 équipes poules A1/A2 du 10/11/18

55792/55883 : ANDRESY FC 1 2 / MAURECOURT FC 1 2

Demande du club de MAURECOURT à celui d'ANDRESY FC pour que ces rencontres puissent se jouer à 14h00.

Dans l'attente de l'accord écrit du club d'ANDRESY FC.

2 équipes poules B1/B2

VALLEE 78 FC 1 2 / MAUREPAS AS 2 3

Accord des deux clubs pour inverser les rencontres les opposant au cours de la saison (10/11 puis 13/04).

Accord de la Commission.

2 équipes poules C1/C2 du 10/11/18

56156/56291 : VERNEUIL ENT. 3 4 / MANTOIS 78 FC 4 5

Demande du club de VERNEUIL ENTENTE pour jouer ces rencontres à 14h00.

Accord de la Commission.

Par année poules A1/A2 du 10/11/18

55317/55437 : MANTOIS 78 FC 3 13 / PECQ US 1 11

Demande du club du MANTOIS 78 FC pour jouer ces rencontres au stade Jean-Paul David 1 à 14h00.

Accord de la Commission.

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 14h00, accord de la Commission pour les clubs suivants.

- ESSARTS LE ROI AGS
- GARGENVILLE STADE
- NEAUPHLE PONT. RC 78

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Phase 1

Les classements de la 1ère phase sont désormais disponible. Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

La Commission vous informe en complément que la réunion participative de 2ème phase (prévue initialement le lundi 5 novembre) est reportée au lundi 17/12/2018 à 19h00 au District. Plus d'informations à venir.

Rassemblement

Nous rappelons à tous les clubs que la 2ème phase débutera par la journée de rassemblement prévue le samedi 10 novembre prochain.

Pour consulter la répartition des équipes : [cliquez ici](#).

Lieux & horaires des plateaux du 10/11/18 fournis par les clubs

CHATOU AS : 16h00 : Stade Finaltéri (Synthétique)

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Commission du 5 novembre 2018

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIR

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 équipes

U10 poule B du 29/09/18

54608 : VOISINS FC 11 / VELIZY ASC 11